

BREVET D'INSTRUCTEUR – BATEAU À MOTEUR ÉLÉMENTAIRE

Description du brevet

Il s'agit d'un des brevets de base de développement pour instructeurs destiné aux candidats qui souhaitent donner la formation pratique (sur l'eau) de Voile Canada sur bateau à moteur. Les candidats qui réussissent une clinique qui mène à ce brevet et qui s'inscrivent auprès de Voile Canada obtiendront une certification pour donner la formation qui mène aux brevets de Bateau à moteur élémentaire et Introduction aux manœuvres (bateaux à moteur) et seront autorisés à enseigner et à évaluer des candidats pour l'octroi de la Carte de conducteur d'embarcation de plaisance. Cette clinique, qui permet d'obtenir le brevet d'Instructeur de bateau à moteur élémentaire, vise l'acquisition des compétences en formation et coaching qui sont nécessaires pour donner la formation en bateau à moteur de niveau débutant et pour assurer le développement des connaissances et des compétences des chefs de bord. Les compétences du candidat en matelotage et en manœuvres seront évaluées dans le cadre de cette clinique. Ce programme ne vise pas à perfectionner les compétences en manœuvres des candidats. Les candidats qui suivent cette clinique doivent avoir confiance en leurs compétences à manœuvrer des bateaux à moteur et être capables de montrer de manière continue qu'ils possèdent les compétences liées au brevet Bateau à moteur élémentaire. Lors de cette clinique, les candidats seront coachés sur l'élaboration et la présentation de cours sur l'eau, à quai et en classe.

La planification de programmes de formation et le contenu pertinent à ce niveau de formation en bateau à moteur de même que l'approche souhaitée pour l'évaluation des stagiaires seront intégrés aux activités qui font partie de ce cours pratique. En plus du *Guide de ressources* des instructeurs de croisière élémentaire et du *Cahier de travail* du candidat, il y aura des séances dirigées par les instructeurs évaluateurs (IE) sur les méthodes et les techniques de formation.

La clinique qui mène à ce brevet a une durée prévue de 34 heures. Des heures supplémentaires pourraient être programmées pour l'évaluation des compétences des candidats en bateau à moteur et en techniques de présentation. Les candidats devront en outre prévoir du temps de préparation pour la clinique, pour compléter les documents du *Cahier de travail* et pour étudier. Les candidats pourraient également devoir consacrer du temps pour compléter les examens nécessaires.

Objectif

Préparer, évaluer la capacité et autoriser des opérateurs de bateaux à moteur compétents à offrir les programmes de Voile Canada qui mènent au brevet Bateau à moteur élémentaire. Au terme de ce programme, les candidats devraient maîtriser les outils de base pour être prêts à concevoir une formation complète et à planifier et présenter des cours de qualité qui permettront de bâtir les compétences au niveau du brevet Bateau à moteur élémentaire de Voile Canada.

Conditions préalables

Le candidat doit :

1. être âgé d'au moins 18 ans;
2. être détenteur du brevet Bateau à moteur élémentaire de Voile Canada;
3. être détenteur du brevet Navigation côtière élémentaire ou du brevet Navigation côtière de Voile Canada;
4. avoir au moins deux ans d'expérience en bateau à moteur;
5. détenir un certificat de premiers soins de la Croix-Rouge, de l'Ambulance Saint-Jean ou d'un organisme semblable nationalement reconnu de même qu'un certificat de RCR de niveau A ou plus élevé, à jour et nationalement reconnus;
6. être détenteur de la Carte de conducteur d'embarcation de plaisance (CCEP).
7. être détenteur d'un Certificat restreint d'opérateur (maritime) VHF avec endossement ASN;
8. démontrer les caractéristiques et motivations dignes d'un instructeur du programme Apprentissage de la croisière/du bateau à moteur (AC/AB) de Voile Canada;
9. démontrer une volonté de soutenir les objectifs du programme AC/AB de Voile Canada.

Remarque : Il est important que les candidats soient à jour dans leurs connaissances théoriques et compétences pratiques du bateau à moteur avant le début du processus d'accréditation d'instructeurs. Les exigences sont telles

que, pour satisfaire aux critères d'évaluation, il faut posséder des habiletés techniques supérieures à la moyenne. Il est impossible de se mettre à niveau durant le processus.

Connaissances théoriques

Le candidat doit :

1. obtenir une note de 90 % à l'examen théorique du brevet Bateau à moteur élémentaire de Voile Canada;
2. obtenir une note de 70 % à l'examen théorique du brevet Bateau à moteur intermédiaire de Voile Canada;
3. obtenir au moins 70 % à l'examen théorique du brevet de Navigation côtière élémentaire de Voile Canada, avec consultation de documents;
4. obtenir une note de 90 % à l'examen sur les règles de route qui porte sur les règles 1 à 37, 40 et 45 du Règlement sur les abordages et sur le Système canadien d'aides à la navigation;
5. obtenir une note de 90 % à tous les documents de travail du *Cahier de travail* du candidat d'Instructeur de bateau à moteur élémentaire de Voile Canada. Ceux-ci sont des examens thématiques avec consultation de documents et doivent être complétés à la maison avant la clinique.

Remarque : Les candidats qui ont obtenu un brevet de Navigation côtière élémentaire de Voile Canada dans les 36 mois précédant la clinique peuvent, à la discrétion des responsables de la clinique, être dispensés de repasser l'examen. Les candidats qui détiennent les brevets de Brevet intermédiaire pour bateau à moteur peuvent être dispensés de repasser l'examen de Croisière intermédiaire pour bateau à moteur.

Compétences théoriques

En plus du *Guide de ressources* de l'instructeur de bateau à moteur élémentaire et du *Cahier de travail* du candidat, il y aura des présentations par les instructeurs évaluateurs (IE) sur les méthodes et techniques d'enseignement.

Le candidat devra préparer et présenter une leçon en classe sur un sujet attribué; les sujets sont basés sur les compétences du brevet Bateau à moteur élémentaire de Voile Canada. Ces sujets seront attribués pendant la clinique et le candidat aura du temps pour préparer un plan de leçon.

Compétences sur l'eau

I. Test pratique no 1 : Compétences générales

Le candidat à la barre sera évalué sur les points suivants :

- a) douceur des manœuvres;
- b) commandes aux équipiers;
- c) connaissance et action prises en regard des règles de route;
- d) démonstration continue de bon matelotage.

II. Évaluation des habiletés pratiques no 2 : Navigation en solitaire

Le candidat sera évalué sur sa capacité à effectuer les manœuvres suivantes en solitaire :

- a) Commencer avec le bateau amarré le long d'un quai, démarrer, larguer les amarres et manœuvrer le bateau en suivant un parcours donné;
- b) Faire un cercle complet autour d'une marque flottante en marche avant puis en marche arrière;
- c) Récupérer l'amarre d'une bouée d'amarrage, s'amarrer et appareiller;
- d) Effectuer une récupération de personne à la mer;
- e) Accoster et amarrer le bateau.

III. Enseignement et évaluation

Les candidats seront évalués sur leur aptitude à enseigner chaque compétence du brevet ainsi que sur leur capacité à relever les erreurs et omissions des stagiaires dans l'exécution de ces compétences et de leur proposer une critique constructive.

Le candidat instructeur doit être capable d'exécuter lui-même chaque compétence, de l'enseigner, d'évaluer de façon critique la performance de ses stagiaires et de les coacher.

Résultats

À la fin de cette clinique, il existe trois possibilités quant à la réussite du candidat :

- a) Réussi et dossier complet,
- b) Formé – réussi et dossier incomplet (toutes les conditions préalables ne sont pas remplies; les examens / documents de travail / présentations ne sont pas complétés avec satisfaction),
- c) En formation – le candidat a échoué (il n’a pas les compétences voulues en voile, en matelotage en planification et exécution de cours ou bien a eu un comportement non professionnel au cours de la clinique).

Les candidats qui n’ont pas réussi la formation recevront des directives pour pouvoir corriger les lacunes qui ont été observées et seront informés de ce qui est attendu de leur part pour obtenir la certification s’ils le désirent.

Les candidats qui ont réussi, mais dont le dossier est incomplet seront informés des exigences qu’ils doivent respecter et du délai qui leur est accordé pour y parvenir.

Brevets pouvant être délivrés

Introduction aux manœuvres, Bateau à moteur élémentaire et Carte de conducteur d’embarcation de plaisance. L’enseignement et la certification en formule « vie à bord » sont autorisés uniquement pour les instructeurs de bateau à moteur élémentaire qui ont le brevet de Bateau à moteur intermédiaire de niveau stagiaire.

Remarques additionnelles

Les instructeurs doivent s’inscrire chaque année auprès de Voile Canada avant de pouvoir enseigner et octroyer des certifications de Voile Canada.

Un candidat instructeur doit posséder tous les préalables avant de s’inscrire à une clinique et doit répondre à toutes les conditions de certification dans les quatre mois suivant le dernier jour du Programme de perfectionnement des instructeurs (PPI) auquel il a participé.

La recertification est requise pour tous les niveaux d’instructeurs et s’obtient en participant à un programme de perfectionnement des instructeurs afin de renouveler ou d’améliorer les qualifications d’un instructeur ou d’un instructeur-évaluateur. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la section sur la recertification des instructeurs sur le site Web de Voile Canada, à la page Instructeurs de quillard et de croisière, le Manuel des pratiques et procédures et votre association provinciale de voile.

Exigences d’ordre physique pour les candidats

Ces cours comportent de courtes périodes de travail physique et exigent une force moyenne du haut du corps ainsi qu’une agilité et un équilibre suffisants pour se déplacer sans danger sur le bateau. Les participants devront démontrer leur capacité à manœuvrer l’embarcation en solitaire en route, mouiller et lever l’ancre ainsi qu’à exécuter la récupération d’une personne à la mer et la ramener à bord. Les candidats devront montrer qu’ils possèdent de bonnes aptitudes pour la communication et de bonnes compétences en coaching. Ils doivent pouvoir démontrer tous les objectifs de performance du brevet pour lequel ils vont devenir instructeur. Les candidats qui donneront des cours en formule « vie à bord » devront aussi respecter les exigences prévues pour les instructeurs de croisière intermédiaire.

Renseignements supplémentaires

Pour en savoir davantage sur la marche à suivre pour devenir un instructeur de croisière / bateau à moteur de Voile Canada, veuillez communiquer avec votre association provinciale de voile ou avec Voile Canada.